



Dépôt de bilan ou cessation d'activité

Par JI5a

Bonjour,

Pour une sarl de 3 actionnaires, l'un des 3 peut-il demander seul, le dépôt de bilan ou la cessation s'il n'est pas le gérant ?

Merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Seul le gérant de la SARL, en tant que représentant légal de la société, est habilité à prendre cette décision et à enclencher la procédure de dépôt de bilan.

Cependant, le gérant peut déléguer cette tâche à une autre personne, mais cela doit être fait par un mandat écrit.